

Image not found or type unknown



## Droit de garde et autorité parentale

Par **syssyclaude**, le **11/07/2011** à **17:16**

Bonjour,  
Mais étant donné qu'elle ne le connaît même pas, on ne peut pas demandé à un enfant d'aller une personne qu'elle n'a jamais vu et qu'elle ne connaît pas ? De plus elle peut dire si oui ou non elle veut y aller  
Qu'aurais-je du faire comme démarches ?  
Puis-je les faire maintenant ?  
Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **17:42**

Restez dans votre fil